

VOL A L ETALAGE FRANCAISE A QUEBEC

Par Iola95, le 18/09/2011 à 19:28

Bonjour,

j aurai besoin de conseils ou d'experience car j'ai commis un vol à l'étalage mercredi dernier à quebec et je suis Française. Je ne sais pas pourquoi j'ai fait ca, je pense que j'ai voulu impressionnée une copine que j'ai rencontré ici. En tout cas, depuis je n'en dors plus, je regrette tellement mon acte.

La sécurité m'a interpellé puis ils ont appelé la police. j'ai reconnu mes torts, j'ai signé un papier rose intitulé "poursuite civile" délivré par le magasin..La police m'a dit que j'allais recevoir un courrier pour passer en jugement.

Simplement, étant française, je dois rentrer en france dans 3 semaines. Savez vous combien de temps est le délais entre l'arrestation et le jugement? j'ai déjà écrit à la greffière pour lui expliquer que j'avais un réel besoin de rentrer dans mon pays mais que j'étais prête à répondre de mes actes avant. Je voudrai juste être jugée avant de rentrer.. Si mon jugement est après ma date de retour, que puis je faire pour être défendue a distance??

Qu'est ce que je risque si je ne suis pas au jugement a cause de la date trop lointaine...?

Je suis très stressée, je sais que je suis en tort total et je veux être jugée pour l'erreur que j'ai commis, seulement, je ne veux pas être prise en otage par ce pays alors que je vais être sans emploi et sans logement pour attendre un jugement..

AIDEZ MOI SVP

Par **Domil**, le **18/09/2011** à **19:29**

Vous devez demander sur un forum juridique canadien

Par **lola95**, le **18/09/2011** à **19:32**

je ne trouve pas de site canadien donnant des conseils juridiques, pourtant ca fait depuis hier que je suis sur internet a chercher de l'aide..

Connaissez vous un site qui pourrait m'aider?